

**ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION  
VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE DU TARN**

**Pour la Rectrice  
et par délégation**

**Le Directeur académique  
des services de l'Education nationale du Tarn**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.332-7 ;

Vu le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 07 décembre 2005 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) du second degré du Tarn prévue par l'article D.332-7 du code de l'éducation est composée comme suit :

### **- Membres titulaires de droit :**

- Monsieur Bourne Branchu, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, Président de la commission,
- Madame Irène Badouraly, médecin, conseillère technique départementale du Tarn,
- Madame Christèle Tholence, assistante sociale, conseillère technique départementale du Tarn,

### **- Membres désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :**

- Madame Isabelle Chartier, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dans le Tarn,
- Monsieur Frédéric Brabet, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Lavour,
- Monsieur Pascal Zoppas, directeur de l'école Mazicou à Albi,
- Madame Sylvie Tabaczynsky, Principale du collège Augustin Malroux à Blaye Les Mines,
- Madame Sylvie Regad, directrice adjointe de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) au collège Les Clauzades à Lavour,
- Madame Nathalie Farissier, professeure d'Education Physique et Sportive au collège Bellevue à Albi,
- Madame Gisèle Pédurand, professeure des écoles, école élémentaire Jacques Durand à Réalmont,
- Monsieur Philippe Peyre, professeure des écoles spécialisée, réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), circonscription Lavour,
- Madame Valérie Loison, psychologue scolaire, circonscription de Lavour,
- Madame Pascale Griffault, Directrice du centre d'information et d'orientation à Albi,
- Madame Anne Panis, conseillère d'orientation psychologue au centre d'information et d'orientation à Gaillac,
- Madame Céline Rodriguez, assistante sociale scolaire, référente 1<sup>er</sup> degré,
- Madame le Docteur Anne-Marie Trouche-Callau, médecin psychiatre, hôpital de jour « Prélude », « Fondation Bon Sauveur d'Alby ».

- **Représentants des parents d'élèves, désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le département :**
  - Madame Christine Bourrel, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
  - Madame Monique Filipek, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
  - Madame Sylvie Lacombe, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn.
- Sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le département, sont nommées représentantes suppléantes des parents d'élèves :
  - Monsieur Mickael Harivel, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
  - Madame Julie Labbe, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
  - Monsieur Alexandre Meyer, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn.
- **Représentants de parents d'élèves des établissements d'enseignement privés sous contrat désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :**
  - Madame Maguy Dauzats, Union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du Tarn,
  - Sur proposition de l'union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du Tarn, Monsieur Christo Courtaud, est nommé représentant suppléant des parents d'élèves.

#### **ARTICLE 2 :**

Les membres de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré du Tarn sont nommés pour une durée de trois ans à compter du présent arrêté.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement du Président, son remplacement est assuré par Madame Isabelle Chartier, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dans le Tarn.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 8 janvier 2019.  
Il remplace l'arrêté du 15 février 2016 relatif à la composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré du Tarn.

#### **ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 8 janvier 2019

Le Directeur académique des services  
de l'Education nationale du Tarn



Jérôme BOURNE BRANCHU